Nations Unies

S/PV.7615



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7615e séance

Vendredi 29 janvier 2016, à 10 heures

New York

Président :	M. Bermúdez	(Uruguay)
Membres :	Angola	M. Lucas
	Chine	M. Xu Zhongsheng
	Égypte	M. Aboulatta
	Espagne	M. Oyarzun Marchesi
	États-Unis d'Amérique	M. Pressman
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Delattre
	Japon	M. Yoshikawa
	Malaisie	M. Ibrahim
	Nouvelle-Zélande	M. Van Bohemen
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Ciss
	Ukraine	M. Yelchenko
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Ramírez Carreño

Ordre du jour

Mission du Conseil de sécurité

Exposé sur la mission effectuée en Afrique du 21 au 23 janvier 2016

16-02267 (F)







La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Mission du Conseil de sécurité

Exposé sur la mission effectuée en Afrique du 21 au 23 janvier 2016

Le Président (*parle en espagnol*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder son examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À la présente séance, le Conseil entendra des exposés présentés par les représentants de l'Égypte et de la France, deux des pays qui ont conduit la mission effectuée par le Conseil de sécurité en Afrique du 21 au 23 janvier.

Je donne maintenant la parole au représentant de la France, qui va présenter un exposé sur la visite du Conseil de sécurité au Burundi.

M. Delattre (France) : Le Conseil de sécurité s'est rendu au Burundi les 21 et 22 janvier. Il s'agissait du deuxième déplacement du Conseil dans ce pays en moins d'un an, après celui que nous avions organisé sous la présidence française du Conseil en mars de l'année dernière. En tant que co-organisateur du déplacement, avec les États-Unis et l'Angola, j'ai l'honneur de présenter un compte-rendu factuel, comme le veut l'usage, de la mission du Conseil au Burundi. L'Égypte, qui a supervisé l'étape Union africaine du déplacement, le 23 janvier, présentera un bilan de la visite du Conseil à Addis-Abeba. Je livrerai in fine quelques brèves réflexions à titre national.

Je saisis cette occasion pour remercier le Secrétariat, dont l'important l'investissement en termes d'organisation, y compris sur place, a permis à ce déplacement de se réaliser dans de bonnes conditions et d'être le plus productif possible. Je remercie également les responsables et les personnalités burundais rencontrés, pour leur disponibilité à l'égard des membres du Conseil.

Le Conseil de sécurité a inscrit sa visite dans le cadre du suivi de la situation burundaise, qui demeure un important sujet de préoccupation pour le Conseil. Au préalable, le Conseil de sécurité avait adopté la résolution 2248 (2015) du 12 novembre 2015, la déclaration du Président (S/PRST/2015/18) du 28 octobre 2015 et la déclaration à la presse du 19 décembre 2015 en tant que termes de référence du déplacement, c'est-à-dire comme guide pour les messages que le Conseil de sécurité a fait passer à ses interlocuteurs lors du déplacement. En substance, les membres du Conseil de sécurité ont souligné auprès de leurs interlocuteurs l'impérieuse nécessité de renoncer à toute forme de violence, de consolider le dialogue politique lancé à Kampala le 28 décembre 2015, de protéger les populations dans le sens d'une meilleure prise en compte du respect des droits de l'homme, et enfin, l'importance de renforcer les relations avec la communauté internationale, qu'il s'agisse de la Communauté d'Afrique de l'Est, de l'Union africaine ou des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité a pu tout d'abord s'entretenir avec un groupe de personnalités, notamment avec deux anciens Présidents de la République, représentant un panel dit « Arusha ». Le Conseil a ainsi, lors de l'échange, pu prendre pleinement la mesure l'importance du plein respect de l'Accord de paix et de réconciliation d'Arusha pour le Burundi, dans l'esprit comme dans la lettre, dans la situation actuelle au Burundi. La délégation du Conseil de sécurité s'est ensuite entretenue avec le représentant au Burundi du Haut-Commissaire aux droits de l'homme, qui lui a dressé un exposé exhaustif de la situation actuelle des droits de l'homme au Burundi, rappelant les évolutions négatives en la matière observées au cours des derniers mois.

Le Conseil de sécurité s'est également entretenu avec différents représentants de la société civile qui ont tous, par leurs témoignages, manifesté leur grande défiance envers autorités burundaises, notamment envers les forces de sécurité, ainsi qu'un clair et urgent besoin de protection de la part de la communauté internationale. Le Conseil de sécurité s'est aussi entretenu avec des représentants de différents médias indépendants, qui ont tous fait part des conditions particulièrement difficiles dans lesquelles ils tentaient de maintenir l'exercice de leurs activités professionnelles. Un entretien a également eu lieu avec différents représentants de l'opposition représentée au plan politique, notamment à l'Assemblée nationale et au Gouvernement. En fonction des interlocuteurs du Conseil de sécurité, des critiques à l'endroit des autorités burundaises ont été plus ou moins marquées lors de cet entretien. Le Conseil de sécurité a par ailleurs rencontré des représentants de l'opposition dite radicale, non représentée dans les institutions. Les différents interlocuteurs du Conseil de sécurité, lors de cet entretien, ont dressé un tableau particulièrement sombre de la situation politique et en matière de sécurité, estimant qu'un génocide était en cours ou sur le point de survenir au Burundi.

Le Conseil de sécurité a également eu l'opportunité de s'entretenir avec trois des principales autorités burundaises, qui, à l'inverse des entretiens dont je viens de parler, lors desquels il a été fait état des plus grandes difficultés politiques et en matière de sécurité au Burundi, ont dressé un tableau positif et optimiste de la situation actuelle. Un entretien du Conseil de sécurité a été organisé avec le Ministre burundais des affaires étrangères, M. Alain Nyamitwe, pour aborder la situation actuelle au Burundi au plan politique et de sécurité et les relations du Burundi avec les différentes composantes de la communauté internationale – la Communauté d'Afrique de l'Est, l'Union africaine et les Nations Unies. Le Premier Vice-Président burundais, M. Gaston Sindimwo, a reçu à sa résidence le Conseil de sécurité pour un échange de vues sur la situation actuelle au Burundi sur le plan politique et de la sécurité, ainsi que sur les relations entretenus par le Burundi avec la communauté internationale.

Enfin, le Président de la République, M. Pierre Nkurunziza, a reçu le Conseil de sécurité dans sa résidence de Gitega pour un entretien. Le Chef de l'État, après avoir écouté les différents messages délivrés par les membres du Conseil de sécurité, est revenu sur la chronologie des derniers événements au Burundi, livrant une analyse positive et optimiste de la situation actuelle dans son pays et indiquant que les descriptions faites par les médias internationaux, étaient, à ses yeux, largement erronées. Le Président de la République s'est ainsi félicité de la reprise du dialogue à Kampala, le 28 décembre, estimant que seul le chef de l'État ougandais était en mesure d'accompagner le processus en cours. Le Président Nkurunziza a à nouveau rappelé sa ferme opposition à toute ingérence extérieure, notamment de l'Union africaine. Le Chef de l'État burundais a enfin remercié le Conseil de sécurité pour l'attention qu'il portait au Burundi depuis plusieurs années et a indiqué toute sa disponibilité à continuer à entretenir avec les Nations Unies de bonnes relations.

Le Conseil s'est ensuite rendu en Éthiopie à la rencontre de l'Union africaine. Je céderai sur ce point la parole à mon collègue égyptien, étant entendu que bien évidemment, le Conseil devra tirer les enseignements de ce déplacement au Burundi à la lumière des décisions qui seront prochainement prises par les acteurs régionaux. Mais avant de transmettre la parole à mon collègue, qu'il me soit permis de livrer quelques très brèves réflexions à titre national.

Comme le Conseil le sait, la France suit avec la plus grande attention et une extrême préoccupation la situation au Burundi. Dès le début de la crise, la France a appelé toutes les parties à l'arrêt des violences et au dialogue pour trouver une solution consensuelle, dans le respect de l'Accord de paix d'Arusha, qui constitue, plus que jamais, notre boussole et celle de tous les acteurs burundais. La France a suspendu sans attendre ses activités de coopération de sécurité et de défense avec le Burundi. L'Union africaine, la Communauté d'Afrique de l'Est et la médiation ougandaise se sont engagés sur le dossier burundais. La France leur apporte tout son soutien et encourage l'ouverture d'un dialogue inclusif sous médiation africaine et a soutenu l'adoption de sanctions européennes contre trois personnalités proches du pouvoir et une de l'opposition armée, afin d'augmenter la pression sur les parties. Des consultations entre l'Union européenne et les autorités burundaises ont commencé au début du mois de décembre. À Genève, l'Union européenne a obtenu que le Conseil des droits de l'homme donne mandat au Haut-Commissariat aux droits de l'homme d'évaluer la situation. Des déclarations à connotation communautaire des autorités ont fait craindre une aggravation de la situation. La France et ses partenaires ont très clairement mis en garde les autorités et l'opposition radicale.

À notre initiative, comme je l'ai mentionné, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2248 (2015), condamnant les violences et appelant toutes les parties au dialogue à l'extérieur du pays, sous peine de sanctions. Cette résolution sollicite également le renforcement de la présence des Nations Unies au Burundi. La France continuera à appuyer les initiatives africaines à Addis-Abeba, à New York, à Genève et à Bruxelles. Enfin, nous avons appris avec préoccupation l'arrestation au Burundi du journaliste français Jean-Philippe Rémy et du photographe britannique Philip Moore. La France appelle les autorités du Burundi à procéder à leur libération immédiate, étant entendu que des démarches diplomatiques sont en cours à cet effet.

Ce deuxième déplacement du Conseil de sécurité au Burundi en moins d'un an, comme je le signalais, témoigne de l'inquiétude et de la mobilisation du Conseil. Il constitue une étape dans cette mobilisation nécessaire. Sachons aujourd'hui tirer, ensemble, les enseignements de cette visite et à la lumière des résultats du Sommet de l'Union africaine, prendre nos responsabilité pour briser le cycle des violences, encourager l'ouverture d'un

dialogue inter-burundais réellement inclusif et assurer le plein respect des droits de l'homme dans ce pays.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant de la France de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte, qui va présenter un exposé sur la visite du Conseil de sécurité au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : D'emblée, je voudrais remercier les membres du Conseil de la confiance dont ils ont fait montre à l'égard de l'Égypte en nous demandant de prendre part à la préparation de cette mission importante.

Comme les membres le savent, le Conseil a décidé de saisir l'occasion offerte par son escale à Addis-Abeba le 23 janvier pour organiser un dialogue informel avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine dans le but d'avoir un échange de vues au sujet de plusieurs questions importantes, en particulier la situation au Burundi et en Somalie. Malgré le temps limité dont ils disposaient à Addis-Abeba, les membres du Conseil ont réussi à mener un véritable dialogue utile avec les partenaires africains. À cet égard, je tiens à remercier le Secrétariat et le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine de l'appui apporté aux préparatifs. Je remercie également la Commission de l'Union africaine et le Bureau de l'Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York de leur contribution à cet égard ainsi que le Gouvernement éthiopien de sa chaleureuse hospitalité.

À Addis-Abeba, les activités des membres du Conseil de sécurité ont commencé par la présentation d'un exposé par le Représentant spécial du Secrétaire général auprès de l'Union africaine et Chef du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, M. Haile Menkerios. Durant cette rencontre, les membres du Conseil ont fait part des messages essentiels qu'ils ont transmis lors de leur visite au Burundi. Ils ont également exprimé leurs vues sur leurs échanges avec les différentes parties rencontrées durant leur visite. Pour sa part, M. Menkerios a donné son avis sur la situation au Burundi et a exprimé des vues clairvoyantes sur la position de l'Union africaine, et sur la dynamique au sein du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et dans le contexte régional plus large.

Par ailleurs, cette rencontre a également été une occasion d'échanger des vues sur la situation en Somalie, en particulier concernant le processus politique et les prochaines élections ainsi que les défis en matière de sécurité que le pays doit relever compte tenu de la menace terroriste constante que représente le Mouvement des Chabab. Lors de ces débats, ont également été abordées des questions relatives à la coopération entre l'ONU et l'Union africaine pour ce qui est de l'appui à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Le dynamisme et l'interaction ont caractérisé le dialogue informel entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, avec la participation constructive de la plupart des membres des deux Conseils. Le Chef du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine ont également apporté des contributions précieuses à ce dialogue.

À cet égard, avant de présenter ces discussions dans les grandes lignes, je tiens à remercier l'Uruguay de son rôle de coprésident du dialogue, ainsi que la France et le Royaume-Uni pour avoir assuré l'ouverture du débat sur les deux points inscrits à l'ordre du jour de ce dialogue, à savoir la situation au Burundi et la situation en Somalie. J'appelle l'attention sur le fait que la tenue de ce dialogue informel a été accueillie avec satisfaction par les membres des deux Conseils en tant que mesure importante en vue du renforcement de la coopération entre les deux Conseils concernant les questions d'intérêt commun relatives à la paix et à la sécurité.

S'agissant du Burundi, de nombreux participants à ce dialogue ont insisté sur la nécessité de s'attaquer d'urgence à cette situation et d'anticiper toute possibilité de nouvelle détérioration. Ils ont appelé à la coordination des efforts de tous les partenaires régionaux et internationaux à cet égard. De même, les membres des deux Conseils ont convenu qu'il faut accorder la priorité au rétablissement de la sécurité et au lancement d'un véritable dialogue national global permettant d'aboutir à une solution politique consensuelle à la crise actuelle. À cet égard, les membres des deux Conseils ont exprimé leur appui aux efforts de médiation régionaux menés par l'Ouganda au nom de la Communauté d'Afrique de l'Est. Dans le même temps, les membres du Conseil ont fait part de leur inquiétude face au ralentissement des progrès accomplis dans le cadre de la médiation. Ils ont souhaité connaître le point de vue du Conseil de paix et de sécurité sur la nature de l'engagement de l'ONU à l'appui des efforts de médiation régionaux par l'intermédiaire de l'Envoyé spécial du Secrétaire général et de l'équipe d'appui des Nations Unies actuellement déployée au Burundi.

Les discussions ont également été axées sur la nécessité d'appuyer le rétablissement de la sécurité et d'assurer la protection adéquate des civils au Burundi. Le déploiement envisagé de 100 observateurs des droits de l'homme et observateurs militaires de l'Union africaine a suscité un vif intérêt. Le déploiement de ces observateurs permettrait en effet de mieux surveiller la situation et offrirait un point d'entrée constructif pour établir des contacts avec le Gouvernement burundais.

En outre, plusieurs membres du Conseil de paix et de sécurité ont demandé au Conseil de sécurité d'adopter une résolution au titre du Chapitre VII autorisant le déploiement d'une force africaine de prévention et de protection au Burundi. Par contre, plusieurs membres se sont dits convaincus que le déploiement de cette force sans l'accord du Gouvernement burundais ne serait pas utile et pourrait produire l'effet inverse. À l'issue de ce dialogue informel, les membres ne doutaient pas que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine est fermement déterminé à tout mettre en œuvre pour régler la situation au Burundi. Le Sommet de l'Union africaine qui doit avoir lieu le 29 janvier à Addis-Abeba sera peut-être une occasion importante d'élaborer une stratégie politique régionale que le Conseil de sécurité sera en mesure d'appuyer.

S'agissant de la Somalie, les deux Conseils ont entendu les exposés des délégués du Royaume-Uni et de l'Éthiopie. Les personnes qui ont assisté à ces exposés ont noté que 2016 sera une année décisive pour la Somalie et qu'un engagement soutenu est nécessaire avec les parties somaliennes afin d'organiser des élections irréprochables et crédibles. Bien que les deux orateurs se soient félicités des progrès accomplis dans le cadre du programme somalien Vision 2016, ils étaient d'accord sur le fait qu'il faut encourager les parties somaliennes à parvenir, sans plus tarder, à un accord sur un modèle spécifique pour les élections qui auront lieu cette année.

Les deux orateurs ont également fait part de leur inquiétude en ce qui concerne la menace constante que représente le Mouvement des Chabab, un mouvement terroriste, pour la paix et la sécurité dans la région. Ils ont également salué le rôle joué par l'AMISOM et formulé l'espoir que le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie récemment mis en place permettra à l'ONU d'apporter un appui soutenu et plus efficace à l'AMISOM. En outre, le délégué éthiopien a indiqué que l'Union africaine était préoccupée par les difficultés financières auxquelles se heurte l'AMISOM, soulignant que la Mission opère dans les conditions les plus difficiles et les plus dangereuses, sur la base du mandat que lui a confié le Conseil de sécurité, qui assume la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président (*parle en espagnol*) : Au nom du Conseil, je tiens à remercier tous les membres du Conseil de sécurité et du Secrétariat qui ont pris part à la mission pour la façon dont ils se sont acquittés de leurs responsabilités importantes. Je tiens en particulier à saluer les mesures logistiques prises et les modalités d'organisation qui ont facilité cette mission.

La séance est levée à 10 h 30.